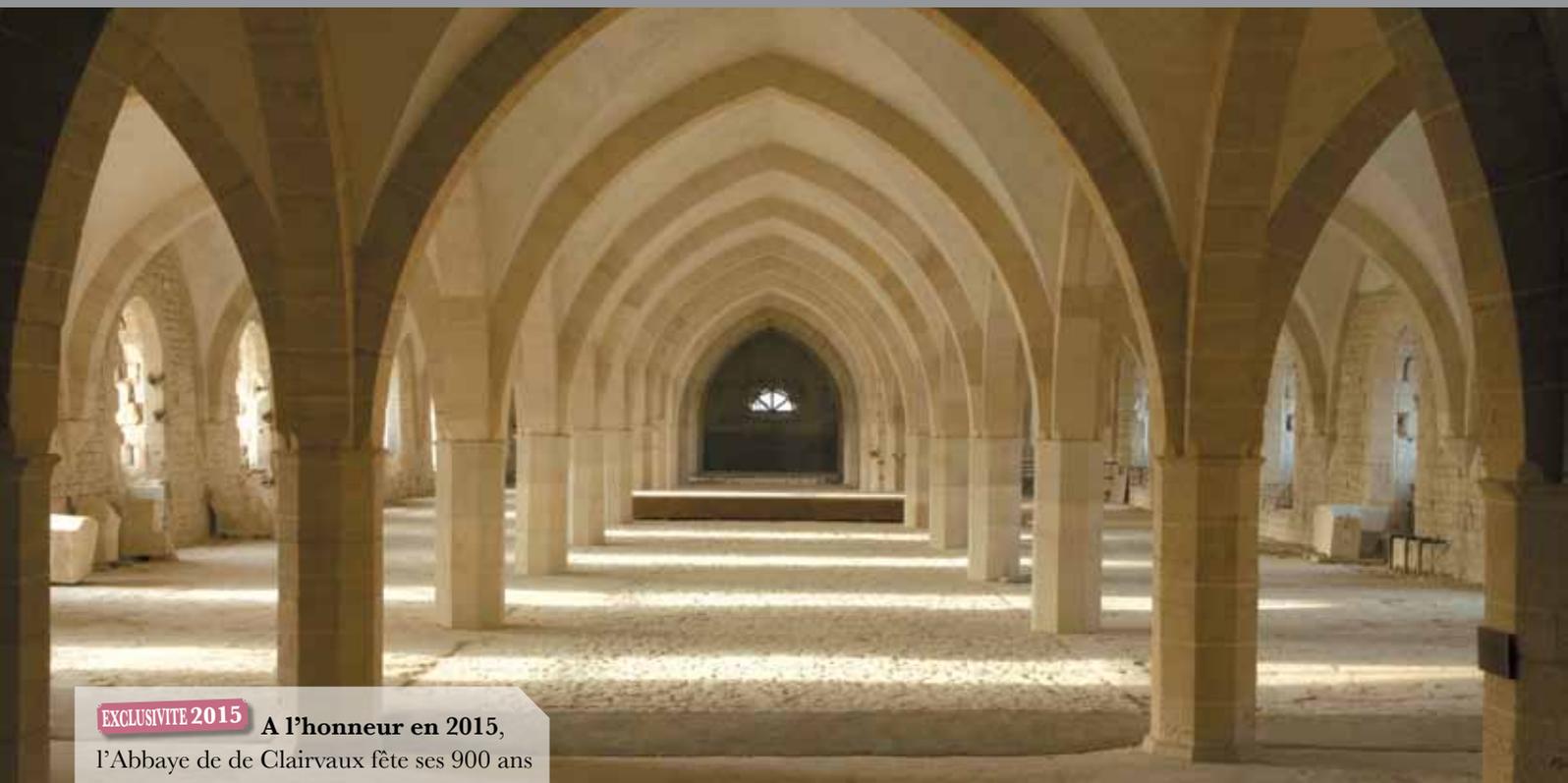


escapades en Champagne

GROUPES



EXCLUSIVITE 2015 A l'honneur en 2015,
l'Abbaye de Clairvaux fête ses 900 ans

Les 10 incontournables de l'Aube en Champagne.....	p 3	
Pourquoi venir dans l' Aube en Champagne ?	p 4	
Agenda des événements 2015	p 5	
Bulles et gourmandises		
Prestige du Champagne et du Cristal	EXCURSION p 6	
Chaource et Champagne	SÉJOUR p 7	
Séjour Pétillant en Champagne	SÉJOUR p 8	
Voyage dans le temps		
Abbaye de Clairvaux : 900 ans d'Histoire	EXCLUSIVITE 2015 EXCURSION p 9	
Renoir : Palette de couleurs en Champagne.....	NOUVEAUTÉ EXCURSION p 10	
Croisière et Château aux portes de Paris	EXCURSION p 11	
Nature / rando / vélo		
Parcs et Jardins de Champagne	SÉJOUR p 12	
L'Aube à vélo	SÉJOUR p 13	
Les grands lacs de la Forêt d'Orient.....	SÉJOUR p 14	
Petits et grands		
La magie de Nigloland.....	SÉJOUR p 15	
Journée en famille : De Troyes au Pays d'Othe	EXCURSION p 16	
Soyez Surpris !		
Bougez à Troyes	MINI GROUPE EXCURSION p 17	
Activités Pétillantes.....	MINI GROUPE NOUVEAUTÉ EXCURSION p 18	
Qui sommes-nous ?		p 19
Destination affaires.....	p 20 à 21	
Le réseau national des destinations départementales.....	p 22	
Nos conditions générales de ventes	p 23	

Les 10 incontournables de l'Aube en Champagne



La Route touristique du Champagne : Partez à la rencontre des vignerons et découvrez tout l'art de déguster le champagne... Ici l'hospitalité est un devoir et un art de l'excellence. De nombreuses caves labellisées vous ouvrent leurs portes.



La gastronomie Une variété de mets sucrés et salés qui ne vous laisseront pas indifférent : l'andouillette de Troyes, le fromage de Chaource, le rosé des Riceys, la choucroute au champagne...



Les Templiers En 1118, Hugues de Payns, seigneur champenois, a fondé en Terre Sainte l'Ordre templier. En 1129, le concile accueilli à la Cathédrale de Troyes a accordé une reconnaissance officielle et une règle de vie à l'Ordre du Temple, établie par Bernard de Clairvaux.



La nature La nature et la tranquillité au cœur du vaste territoire de la Forêt d'Orient. Le site est idéal pour un séjour actif et reposant à la fois ! De nombreuses surprises vous y attendent...



Troyes, la belle Médiévale : Laissez-vous séduire par son architecture de type médiéval, ses maisons à pans de bois, ses ruelles pavées et ses neuf églises entourées de nombreux musées...



Sans oublier une escale shopping dans nos centres de marques bien sûr ! Sur simple demande, bénéficiez d'un accueil privilégié et de coupons de réductions (jusqu'à 15%) dans les boutiques de McArthurGlen à Pont-Sainte-Marie.



Le Vitrail : L'Aube en Champagne possède l'un des ensembles les plus importants de vitraux en France et en Europe ; avec 9000 m² de vitraux datant du XIII^e au XIX^e siècles dont 1500 m² pour la seule cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul de Troyes.



«Du côté des Renoir» à Essoyes : Visitez l'atelier du peintre, le jardin, le village d'Essoyes... Et entrez dans le monde de la création.



Nigloland : Un parc d'attractions pour vivre en famille ou entre amis de fabuleuses aventures, pour ressentir émerveillement, magie, émotions ou encore frissons... Pour les grands et les petits !



Abbaye de Clairvaux : En cette année 2015, l'Abbaye cistercienne de Clairvaux, lieu d'enfermement monastique puis carcéral, fondée 900 ans auparavant par Saint-Bernard, est mise à l'honneur.



Pourquoi venir dans l'Aube en Champagne ?

Un séjour loisir ou un évènement affaire, voici les 6 bonnes raisons de choisir l'Aube...

L'Aube, une destination...

1. Eco-responsable

Innovante et impliquée dans le développement durable, l'Aube est précurseur dans la mise en place d'un étiquetage environnemental de son parc hôtelier et certifiée ISO 20121 pour la gestion responsable de ses événements.

2. Facile d'accès

A seulement 1h30 de Paris

3. Technologique

Un tout nouveau centre de congrès, moderne et atypique, à la pointe du multimédia. Le wifi gratuit accessible sur l'ensemble du territoire grâce aux bornes wifi installées dans chaque Office de Tourisme.

4. Prestigieuse

Capitale historique de la Champagne, offrant de nombreuses activités autour du champagne et de la gastronomie.

5. Authentique

Troyes la magnifique, Cité du Vitrail et rues médiévales, 10 églises classées, 7 musées et de nombreuses visites thématiques et circuits découverte d'exception sur les traces d'un patrimoine historique riche. Sans oublier le shopping !

6. Sensationnelle

Un cadre dépaystant offert par les grands lacs de la Forêt d'Orient. Des plages, des activités nautiques et sportives, le Parc d'attractions Nigloland... une destination idéale où vous n'aurez pas le temps de vous ennuyer.

AUBE
#soyezsurpris

Aube en Champagne Tourisme et Congrès

T. + 33 (0)3 25 42 50 00

bonjour@aube-champagne.com

www.aube-champagne.com

Bienvenue dans l'Aube en Champagne... à seulement 1h30 de Paris



Des accès faciles :

Axes autoroutiers :

A5 (Paris – Dijon)
et A26 (Calais-Reims)

Distances :

Paris-Troyes : 150 km
Bruxelles-Troyes : 350 km

Gares :

Troyes, Romilly-sur-Seine,
Nogent-sur-Seine et Bar-sur-Aube



Agenda des évènements 2015



GASTRONOMIE & CHAMPAGNE :

La Fête de la Gastronomie : fin septembre dans tout le département
La Fête de la choucroute : le 19 et 20 septembre à Brienne-Le-Château
La pressée à l'ancienne : le 27 septembre à Eaux-Puiseaux
La Route du Champagne en Fête : les 1^{er} et 2 Août 2015 dans le village des Riceys, plus grand terroir de champagne.
Devenez vendangeur d'un jour : mi-septembre



NATURE :

Fête des Fleurs à Bergères : le 14 mai 2015
Foire aux fleurs à Ervy-Le-Chatel : le 8 mai 2015
La randonnée des Cadoles : le 1^{er} mai aux Riceys

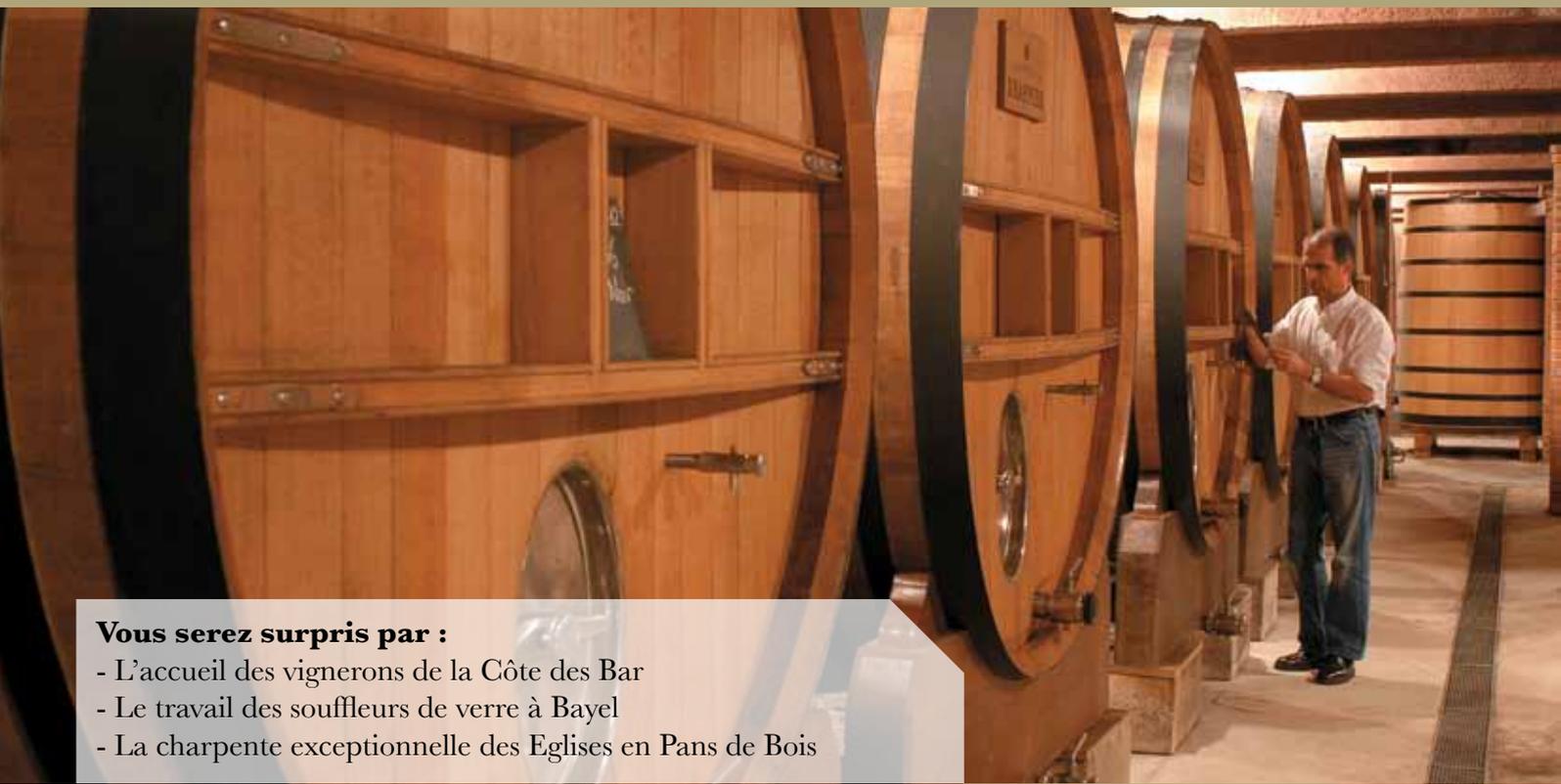


CULTURE :

La Ronde des Feux : le 6 juin 2015 à Chaource
Ville en Musique : de mi-juin à mi-juillet à Troyes
Ville en Lumière : de fin juillet à fin août à Troyes
Festival Ombres et Lumières : les 26 et 27 septembre à Clairvaux
Les Soldes : du 07 janvier au 10 février et du 24 juin au 28 juillet 2015

Plus d'évènements sur
www.aube-champagne.com
rubrique agenda

Prestige du champagne et du cristal



Vous serez surpris par :

- L'accueil des vigneronns de la Côte des Bar
- Le travail des souffleurs de verre à Bayel
- La charpente exceptionnelle des Eglises en Pans de Bois

MATINÉE

Découverte de la **Cristallerie Royale de Champagne**, de ses ateliers où sont encore façonnées des pièces de collection uniques. Déjeuner dans le centre historique de Bar-sur-Aube.

APRÈS-MIDI

Immersion dans le monde viticole avec dégustation et visite commentée **d'une cave de champagne** de la Côte des Bar. Après le travail des vigneronns, découvrez les œuvres laissées par les maîtres-charpentiers champenois : les étonnantes **églises en pans de bois** datant du XVI et XVII^e siècle.

EXCURSION

1 journée

**A partir de 43 €*
par personne**

Kilométrage : 30 km

*prix sur la base d'un minimum de 30 personnes

*ouverture nous consulter



« Une très bonne journée
à la découverte de la
cristallerie de Bayel et
du Champagne de la
Côte des Bar »



Chaource et Champagne



Vous serez surpris par :

- Les caves de Champagne cisterciennes voutées
- L'impressionnante Mise au tombeau de l'Eglise de Chaource
- Les cadoles dans les vignes, petit « igloo » où s'abritaient les vignerons

JOUR 1

Matinée

Partez à la découverte du village des **Riceys** et de ses cadoles (abris en pierre traditionnels), au sud de la Champagne et confins de la Bourgogne. Vous êtes accueillis par les vignerons dans des caves cisterciennes voutées et dégustez leur **champagne** et le fameux **Rosé des Riceys**. Déjeuner du terroir.

Après-midi

En arrivant au village de **Chaource**, ne manquez pas à l'intérieur de l'Eglise la **Mise au tombeau**, ensemble sculptural de 8 personnages, qui célèbre ses 500 ans. Chaource a aussi donné son nom au célèbre **fromage** qui est mis à l'honneur dans un musée que vous pouvez visiter. Dîner gastronomique et nuit dans votre gîte 3 épis.

JOUR 2

Matinée

Arrivée en **Bourgogne**, placée sous le signe de la gastronomie. Visite d'un producteur de fromage de **Soumaintrain** puis d'un **élevage de cerfs**. Déjeuner du terroir.

Après-midi

Découverte de la fabrication du **saumon fumé** et terminez par **le musée de la pomme et du cidre**.

SÉJOUR

2 jours

**A partir de 152 €*
par personne**

Kilométrage : 130 km

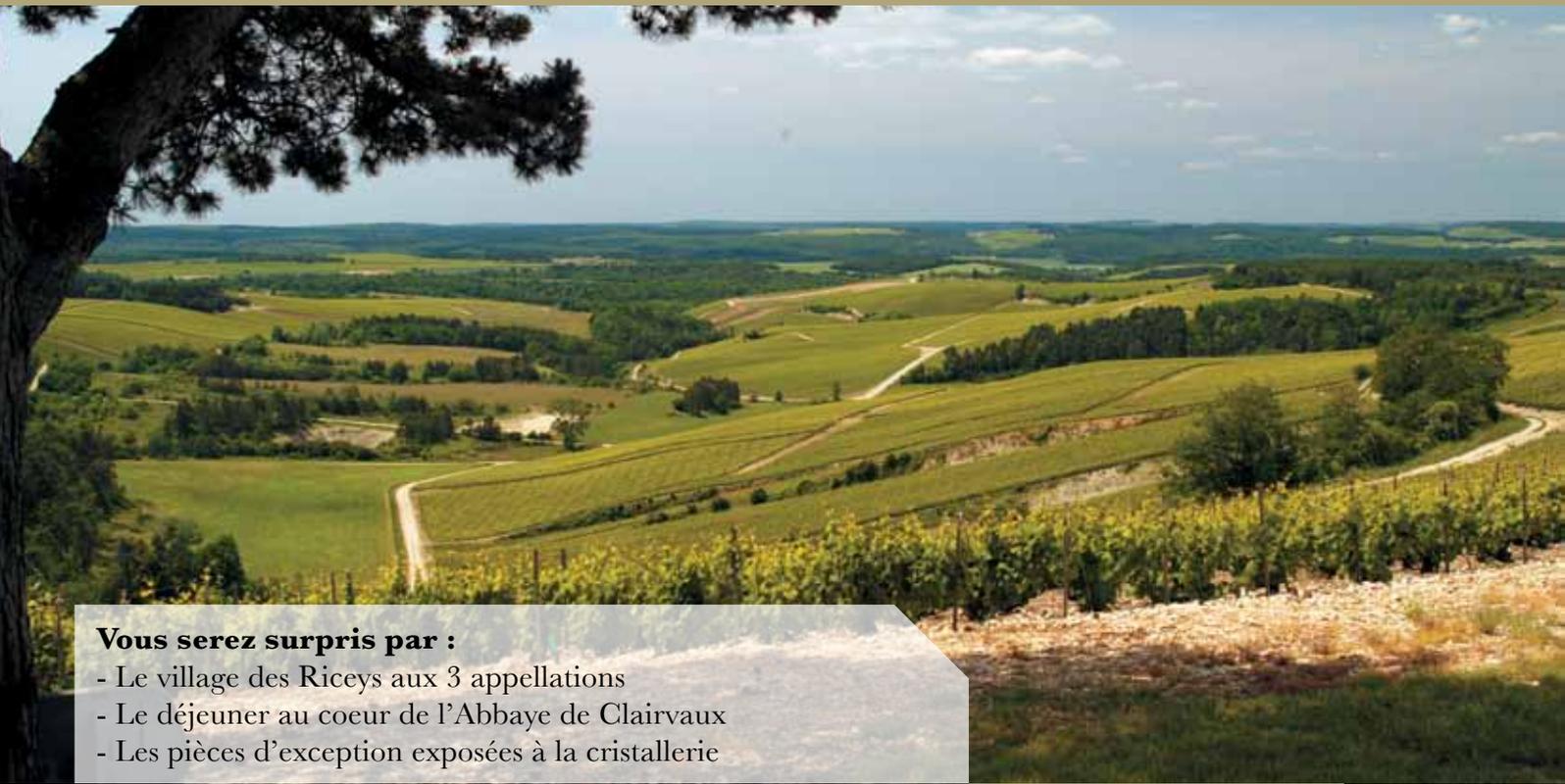
* prix du séjour sur la base d'une chambre double à partir de 20 personnes



« Nous avons visité une cave de Champagne aux Riceys et avons adoré l'architecture cistercienne datant du XI^e siècle »



Séjour pétillant en Champagne



Vous serez surpris par :

- Le village des Riceys aux 3 appellations
- Le déjeuner au coeur de l'Abbaye de Clairvaux
- Les pièces d'exception exposées à la cristallerie

JOUR 1

Matinée

Une plongée dans l'univers du **crystal** à la rencontre des artisans du verre qui façonnent devant vous des pièces en cristal suivie d'une pause **champagne** avant de pénétrer dans **l'Abbaye cistercienne de Clairvaux** qui fête ses 900 ans en 2015. Déjeuner du terroir.

Après-midi

Visite de l'Abbaye avant de savourer un fabuleux **dîner accord mets champagne** dans une cave de la Côte des Bar. Nuit dans votre hôtel ***.

JOUR 2

Matinée

Découverte en bus du **vignoble champenois**, des cadoles (abris de vigneron en pierres sèches) et visite d'une **cave de champagne** à la découverte du vin préféré de Louis XIV, le **Rosé des Riceys**. Déjeuner du terroir.

« Un séjour enrichissant, village des Riceys à ne pas manquer ! Et le Rosé des Riceys une belle découverte pas étonnant que Louis XIV l'appréciait »

SÉJOUR

2 jours

**A partir de 186 €*
par personne**

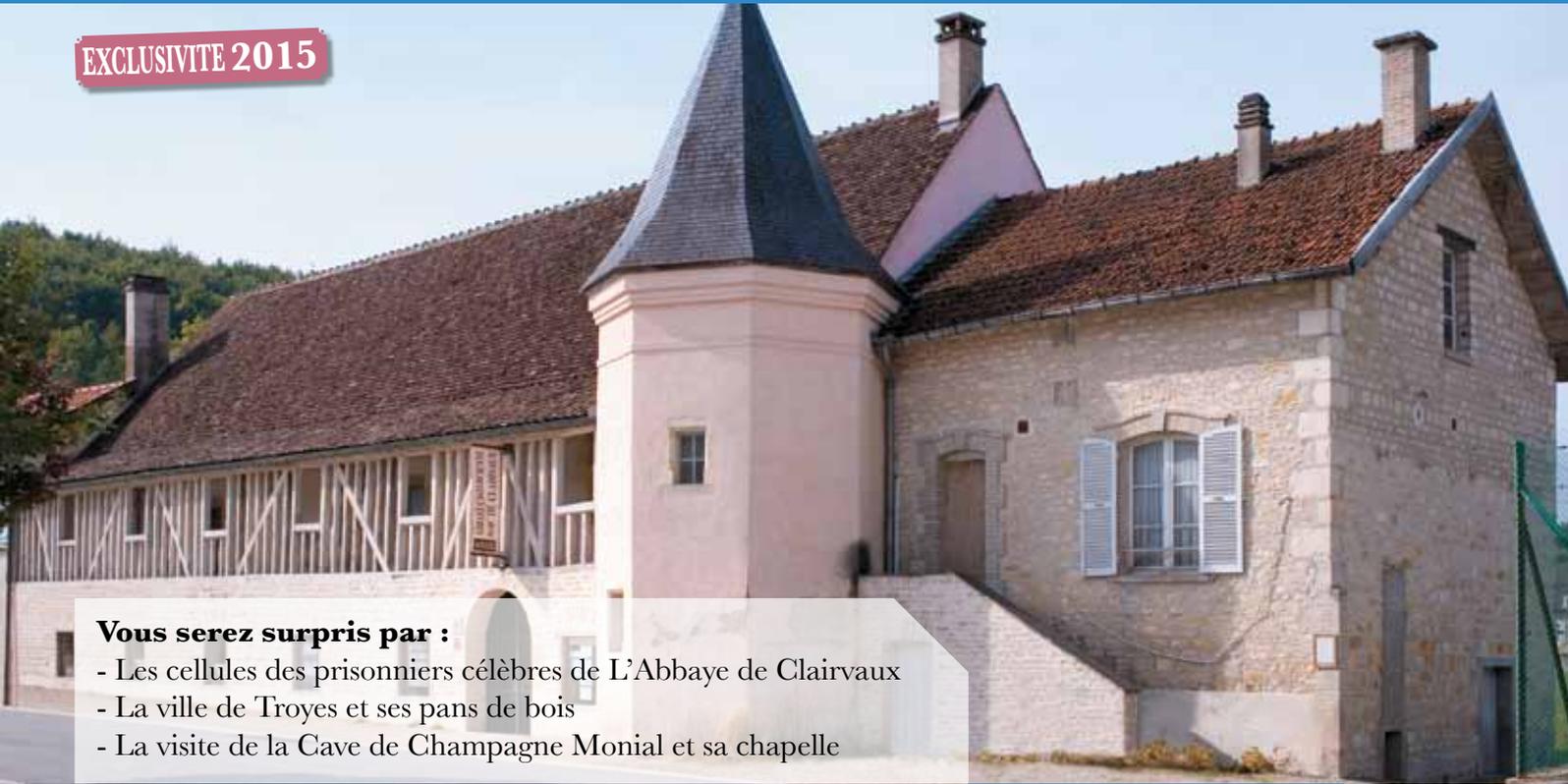
Kilométrage : 124 km

* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes



Abbaye de Clairvaux : 900 ans d'histoire

EXCLUSIVITE 2015



Vous serez surpris par :

- Les cellules des prisonniers célèbres de L'Abbaye de Clairvaux
- La ville de Troyes et ses pans de bois
- La visite de la Cave de Champagne Monial et sa chapelle

MATINÉE

Troyes, vous parcourez ses ruelles pavées sur les traces des grands hommes de champagne, notamment ceux de St Bernard de Clairvaux qui fonda l'Abbaye de Clairvaux en 1114 puis découvrez **l'exposition dédiée** à l'Abbaye. Déjeuner au cœur de l'ancien lavoir des Moines à Clairvaux.

APRÈS-MIDI

Immersion dans le monde ecclésiastique et carcéral au cœur de l'**Abbaye de Clairvaux** et visite d'une **cave de champagne cistercienne**, ancienne dépendance de l'abbaye suivie d'une dégustation de champagne.



« A travers la visite de Clairvaux, mère des abbayes cisterciennes, on voyage dans les différents espaces comme dans le temps. »

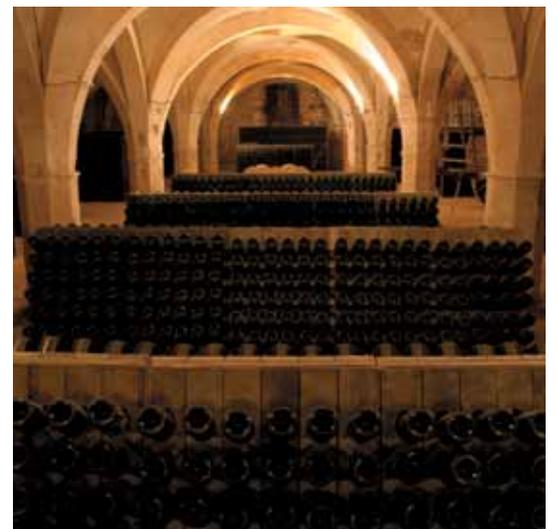
EXCURSION

1 journée

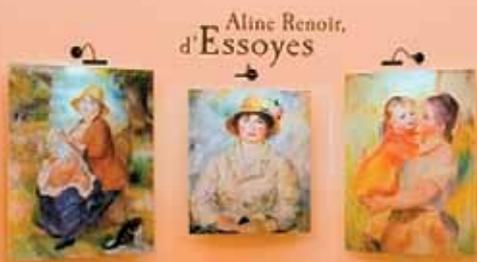
**A partir de 48 €*
par personne**

Kilométrage : 88 km

* prix sur la base d'un minimum de 30 personnes



Renoir : Palette de couleurs en Champagne



Vous serez surpris par :

- Essoyes, village cher au peintre Renoir
- Les maisons à pans de bois colorées de la ville de Troyes
- Le Rosé des Riceys, un vin d'exception

MATINÉE

La ville de **Troyes**, sa cathédrale et ses maisons à pans de bois colorées vous invitent à la flânerie. Pénétrez dans l'imposante cathédrale aux vitraux multicolores. Déjeuner gastronomique dans le centre historique.

APRÈS-MIDI

Découverte d'une **cave de Champagne** avec dégustation. Puis direction le village **d'Essoyes** qui rend hommage à un de ses plus célèbres résidents : le peintre **Renoir**. Du Centre «Du Côté des Renoir » au cimetière où sont enterrés le peintre et sa famille en passant par la maison de famille, vous marchez dans les pas de l'artiste.

Possibilité Extension :

Les Riceys est le seul village de Champagne à posséder 3 AOC dont le célèbre Rosé des Riceys très apprécié de Louis XIV. Autre trésor à découvrir, les **cadoles**, traditionnels abris de vigneron en pierre.

Au cœur du **Parc Naturel de la Forêt d'Orient**, le **Moulin de Dosches** surplombe la plaine, véritable moulin à vent en activité. Pour explorer le parc, rien de tel qu'une balade en bateau sur les **lacs** ou **petit train** touristique. Un **pique-nique** au cœur des **vignobles** peut aussi être organisé.



« Champagne doré, vignobles verdoyants et paysages lumineux peints par Renoir, voilà ce qu'on découvre au fil du parcours »

EXCURSION

1 journée
A partir de 42 €
par personne

Kilométrage : 62 km

* prix sur la base d'un minimum de 30 personnes

NOUVEAUTÉ



Croisière et Château aux portes de Paris !



Vous serez surpris par :

- La croisière sur la Seine
- L'œuvre de Camille Claudel
- Les intérieurs du Château de la Motte-Tilly

MATINÉE

Remontez le temps jusqu'au XVIII^e siècle dans les couloirs du **Château de la Motte Tilly** et ses jardins à la française. Déjeuner dans le centre historique de Nogent-Sur-Seine.

APRÈS-MIDI

Bien être et détente à bord du **bateau croisière** pour une promenade commentée sur la Seine avant de pénétrer dans le monde de la sculpture à la rencontre de **Camille Claudel** au **musée des sculptures**.

Possibilité Extension :

Possibilité d'après-midi guinguette à bord du bateau, nous consulter.



« A moins d'1h30 de Paris, le Château de la Motte Tilly est un bijou de la Renaissance. Ses 70 pièces s'étendant sur 2500 m² allient Histoire et élégance. »

EXCURSION

1 jours

**A partir de 47 €*
par personne**

Kilométrage : 6 km

* prix sur la base d'un minimum de 30 personnes



Parcs et Jardins en Champagne



Vous serez surpris par :

- Les jardins à la française du Château de la Motte Tilly
- Les Cadoles dans les vignes, abris en pierre dont se servaient les vigneronns
- Le Moulin à vent de Dosches et son jardin d'herbes médicinales

JOUR 1

Matinée

Partez à la découverte du **château de la Motte Tilly** et de son **jardin remarquable**. Déjeuner du terroir.

Après-midi

Parcourez la fabuleuse ville de **Troyes** à la découverte de ses **jardins médiévaux**, et goûtez sa liqueur, la **Prunelle de Troyes**. Dîner et nuit dans votre hôtel***

JOUR 2

Matinée

Découverte de l'incontournable **fromage de Chaource** et promenade dans les **jardins du Prieuré**. Déjeuner du terroir.

Après-midi

Les Riceys, son vignoble, ses cadoles (abris en pierres sèches), ses 3 Eglises, 3 AOC (dont le fameux Rosé des Riceys à déguster) et son château avec **parc et jardin classique**. Dîner et nuit dans votre hôtel***

JOUR 3

Matinée

Direction Dosches pour une visite du **moulin à vent** et de ses **jardins des délices et des simples** (saveurs d'antan, plantes médicinales). Vous déjeunerez dans un restaurant dont le **jardin fleuri** offre d'agréables moments de flânerie.

SÉJOUR

3 jours

**A partir de 251 €*
par personne**

Kilométrage : 192 km

* prix du séjour sur la base d'une chambre double à partir de 30 personnes



« Un véritable Moulin à vent reconstitué par Erwin Schriever, voilà l'idée d'un compagnon du devoir un peu fou qui réussit à nous transporter au temps des meuniers »



L'Aube à vélo



Vous serez surpris par :

- La voie verte des grands lacs de la Forêt d'Orient
- Les balades dans les vignes
- Les prestataires labellisés accueil vélo et champagne à vélo

JOUR 1

Arrivée à Troyes, dîner et installation dans votre hôtel **

JOUR 2

Parcours de 40 km à la découverte de **Troyes**. Dîner dans un restaurant proche de votre hôtel**

Dénivelé : 361 m

JOUR 3

37 km en voie verte entre Troyes et les Grands Lacs de la Forêt d'Orient, forêt, plages et digue surplombant le lac d'Orient. Dîner et nuit dans votre hôtel *** labellisé champagne à vélo

Dénivelé : 196 m

JOUR 4

Journée dédiée au **parc naturel régional de la Forêt d'Orient**, sa faune et sa flore sur 44 km. Dîner et nuit à votre hôtel *** labellisé champagne à vélo

Dénivelé : 312 m

JOUR 5

Parcours de 40 km entre les lacs et la Côte des Bar, dîner dans le centre historique de Bar-Sur-Aube et nuit dans votre hôtel ***

Dénivelé : 658 m

JOUR 6

Boucle de 32 km dans le **vignoble de champagne**, visite de cave et dégustation. Dîner et nuit dans votre hôtel ***

Dénivelé : 544 m

JOUR 7

Fin du programme après le petit-déjeuner

SÉJOUR

7 jours

**A partir de 396 €*
par personne**

Kilométrage : 192 km

*prix du séjour sur la base d'une chambre double à partir de 20 personnes



« Chacun à son rythme, on découvre Troyes, les vignobles et les lacs de la Forêt d'Orient »



Les grands lacs de la Forêt d'Orient



Vous serez surpris par :

- Le moulin à vent de Dosches et ses jardins
- La croisière sur le lac d'Orient
- Les chemins de randonnées du PNR de la Forêt d'Orient

JOUR 1

Matinée

Pénétrez dans un **moulin à vent** sur pivot pour y découvrir la fabrication de la farine et prolongez votre visite par une promenade dans les jardins anciens et la grange à dîme du XV^e siècle. Déjeuner du terroir.

Après-midi

Découverte du **parc naturel régional de la Forêt d'Orient**, exposition, **parc animalier** et **croisière commentée**. Dîner et nuit en résidence hôtelière au bord du lac.

JOUR 2

Matinée

Profitez à votre rythme d'une matinée consacrée à la **nature**, **randonnée** pédestre, **vélo**, farniente sur la plage selon votre préférence. Déjeuner du terroir.



« Quel bonheur de profiter de la quiétude et des paysages de la Forêt d'Orient ! Un paradis pour les marcheurs. »

SÉJOUR

2 jours

**A partir de 110 €*
par personne**

Kilométrage : 42 km

* prix du séjour sur la base d'une chambre double à partir de 30 personnes



La magie de Nigloland



Vous serez surpris par :

- Nigloland un parc familial et convivial
- L'Hôtel des Pirates pour se plonger dans l'univers des corsaires
- L'accueil privilégié avec une coupe de champagne

JOUR 1

Accueil au champagne pour une soirée dans un hôtel**** d'exception au décor de Pirates. **Dîner sous forme de buffet gastronomique.**

JOUR 2

Journée dans le **parc d'attractions Nigloland** qui ravit petits et grands avec ses 18 hectares de verdure aux arbres centenaires, ses 37 attractions et spectacles. Déjeuner sur le parc.

SÉJOUR

2 jours

Validité : de mars à novembre 2015

**A partir de 129 €*
par personne**

A partir de 89 €**

**Gratuit pour les enfants
de moins d'1 mètre**

Kilométrage : tout le programme
est basé à Nigloland

* prix sur la base de 20 personnes minimum
** pour un enfant jusqu'à 12 ans



« Une excellente journée à Nigloland, un parc où les petits et les grands de tout âge trouvent leur bonheur. On apprécie aussi la proximité avec les lacs de la Forêt d'Orient et les vignobles de Champagne. »

VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ POUR CE PROGRAMME :

PARC D'ATTRACTIONS NIGLOLAND
RN19 - 10200 DOLANCOURT
Tel. : 03 25 27 94 52
commercial@nigloland.fr
www.nigloland.fr



Journée en famille : De Troyes au Pays d'Othe



Vous serez surpris par :

- Un séjour qui plaira aux petits comme aux plus grands
- La chasse au trésor pour découvrir Troyes
- Le petit train qui se faufile au milieu des pommiers

MATINÉE

Parcourez la ville de **Troyes** en famille de manière ludique à travers une chasse aux trésors adaptée aux enfants de 4 à 12 ans. Déjeuner du terroir.

APRÈS-MIDI

Au cœur du **Pays d'Othe**, découvrez tout de la **pomme** de façon pédagogique, film, exposition, balade en **petit train** et passage en boutique. Jus de pomme pour les petits et **Cidre** pour les grands.

EXCURSION

1 journée

**A partir de 34 €*
par personne**

Kilométrage : 31 km

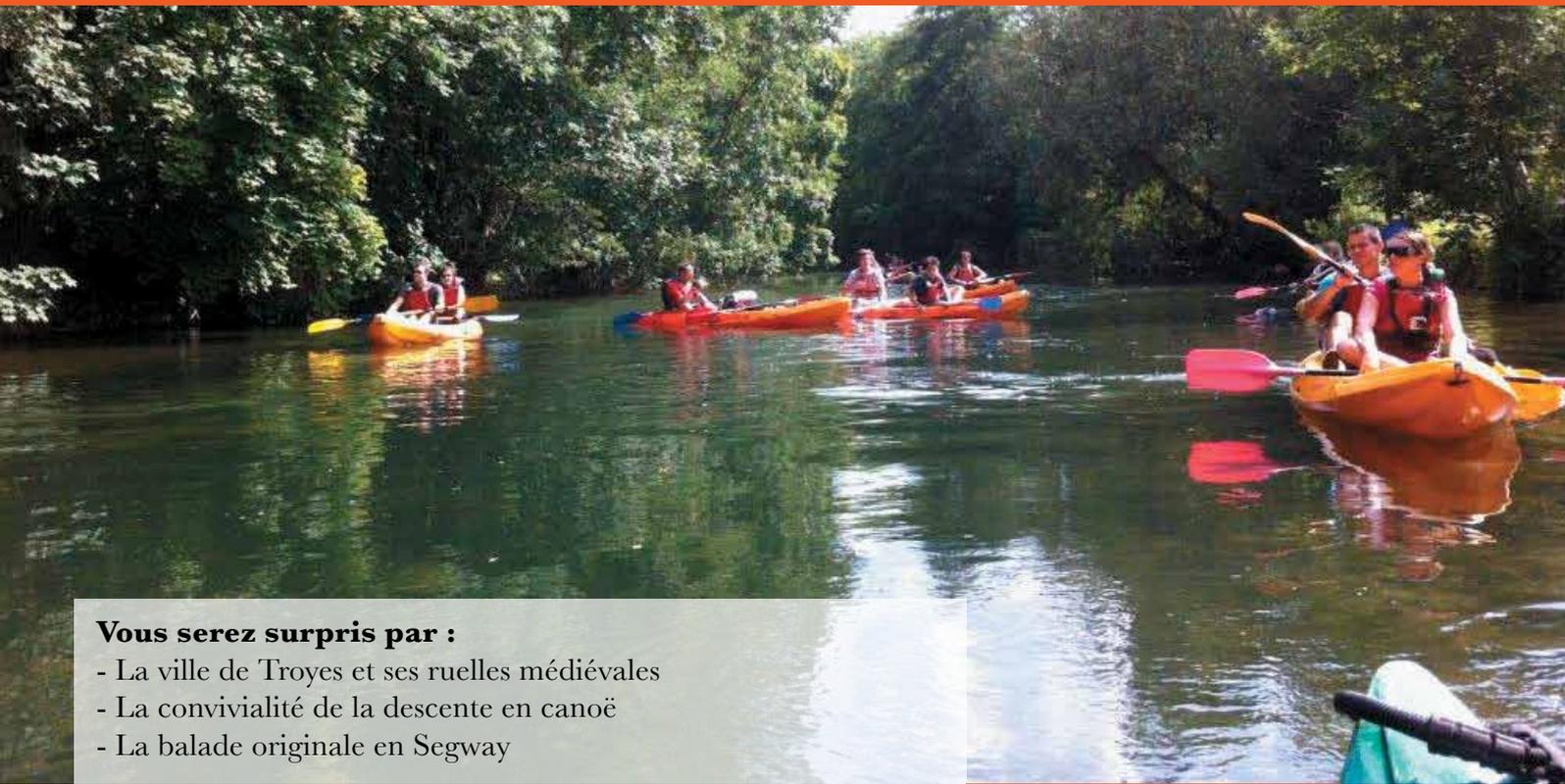
* prix sur la base d'un minimum de 30 personnes



« Le Pays d'Othe est une jolie découverte en Champagne. L'immersion dans le monde de la pomme et du cidre en petit train, une excellente initiative. »



Bougez à Troyes



Vous serez surpris par :

- La ville de Troyes et ses ruelles médiévales
- La convivialité de la descente en canoë
- La balade originale en Segway

MATINÉE

Visite insolite de la ville de **Troyes en Segway**, son architecture de type médiévale, ses maisons à pans de bois, ses ruelles piétonnes pavées... Déjeuner du terroir au cœur de la ville.

APRÈS-MIDI

Poursuite de la visite de la ville en **canoë** via la Seine dans un décor tantôt urbain, tantôt champêtre.

EXCURSION

1 journée

validité : d'avril à novembre 2015

**A partir de 70 €*
par personne**

Kilométrage : tout le programme est basé à Troyes

* prix du séjour sur la base d'un groupe de 20 personnes



« Du segway et du canoë à Troyes ? Une manière surprenante de découvrir les maisons à pans de bois et les ruelles pavées troyennes »



Activités Pétillantes



Vous serez surpris par :

- Les saveurs du champagne de la Côte des Bar
- Les accords mets et champagne
- L'ambiance bucolique du pique-nique dans les vignes

MATINÉE

Atelier œnologique

Participation à des **ateliers de dégustation œnologique** dans des caves de champagne de la Côte des Bar. Vous visiterez les installations et assisterez à un atelier d'initiation à la dégustation comparée de différents champagnes.

Possibilité Extension :

Démonstration de dégorgement à la volée, dégustation de vins clairs, initiation à l'assemblage, déjeuner, découverte du rosé des Riceys

APRÈS-MIDI

Pique-Nique au Champagne

Savourez un **pique-nique dans les vignes** de la Côte des Bar. Après une visite de la cave de champagne, vous rejoindrez le vignoble pour quelques explications du travail de la vigne avant de prendre part à un savoureux pique-nique accord mets-champagne devant un panorama verdoyant.



« Ici, c'est le vigneron qui explique son produit, ses assemblages. Un vrai bonheur de pouvoir découvrir toutes les subtilités dans les bulles. »

EXCURSION

De 2h à la journée complète

A partir de 25 €
par personne

NOUVEAUTÉ

MINI GROUPE



Qui sommes-nous ?

Aube en Champagne Tourisme

Une équipe à votre écoute :

Estelle MAZARD

Chargée de promotion Tourisme de Loisirs

Tél : +33(0)3 25 42 50 83

estelle.mazard@aube-champagne.com

Laetitia ROGGERO

Responsable du Pôle Promotion- Commercialisation

Tél : +33(0)3 25 42 50 12

laetitia.roggero@aube-champagne.com

Les avantages Aube en Champagne Tourisme :

- **Des partenaires** sélectionnés pour la valeur de leurs prestations négociées aux meilleurs prix : des hôtels de catégories 2, 3 et 4 étoiles, une restauration de qualité dans des établissements choisis.
- **Un savoir-faire** avec des programmes sur-mesure pour vous faciliter la vente des séjours dans l'Aube en Champagne.
- **Une collaboration** avec nos agences de voyages réceptives partenaires afin de vous proposer un choix d'offres variées.

Nos services pour vous simplifier l'organisation de vos séjours :

- Les réservations de vos déjeuners et dîners.
- La réservation d'un autocar (devis personnalisé sur demande)
- Des visites privatives dans des sites prestigieux
- Des visites thématiques (tourisme vert, stages œnologiques, cours de cuisine...)
- Un suivi personnalisé de votre dossier
- Une grande réactivité vous garantissant des réponses rapides
- Une mise en relation avec nos agences de voyages partenaires

Nous vous proposons également des activités et des séjours en individuels

- Des séjours variés, classés par thématiques
- Des offres promotionnelles, des réductions ou gratuités
- Des courts séjours d'une ou plusieurs nuits

Découvrez toutes ces offres sur

<http://groupes.escapades-en-champagne.com>.

Liste de nos agences réceptives partenaires de l'Aube en Champagne



CHAMPAGNE TRAVEL

by FAB Travel TourCom

1 bis, rue Cardinal Ancher - 10000 TROYES

Tél : 03 25 70 89 19

troyes@champagne-travel.com • www.champagne-travel.com

(N° Immatriculation : IM010100001)



GLOB'TOUR VOYAGES SELECTOUR

17, boulevard du 14 juillet - BP 271 - 10008 TROYES Cedex

Tél : 03 25 73 07 45

globtour@selectour.com • www.globtour-voyages.com

(N° Immatriculation IM 010100007)



LES ESCAPADES DE CÉLINE

1, voie Bassole - 10270 BOURANTON

Tél : 06 98 47 10 00

lesescapadesdeceline@hotmail.fr • www.lesescapadesdeceline.com

(N° Immatriculation IM010120005)



MARTINE ROUSSEL VOYAGES

2 rue Aristide Briand - BP 196 - 10006 TROYES CEDEX

Tél : 03 25 43 66 00 - Fax : 03 25 43 66 09

martine.roussel.voyages@wanadoo.fr • www.martine-roussel-voyages.com

(N° Immatriculation IM010120009)



ODYSSEE VACANCES

Maison des Laacs - 10140 MESNIL-SAINT-PERE

Tél : 03 25 41 27 07

contact@odysseevacances.com • www.odysseevacances.com

(N° Immatriculation IM010120001)



TNP - TOURISME NATURE ET PATRIMOINE

5 route de Géraudot - 10220 ROUILLY SACEY

Tél : 03 25 43 80 81 - Fax : 03.25.41.57.58

svc.commercial@tradifrancehotel.com • www.escapade-en-champagne.com

(N° Immatriculation IM010110006)



TRANSGALLIA VIARDIN AFAT VOYAGES

18-20, rue Viardin - BP 140 - 10004 Troyes Cedex

Tél. 03 25 81 86 40

groupes@transgallia.com • www.transgallia.com

(N° Immatriculation IM010110004)



VOYAGES COLLARD

17, place des Martyrs - BP 125 - 10104 ROMILLY-SUR-SEINE

Tél. : 03 25 24 06 64 - Fax : 03 25 24 50 92

servicegroupes@groupe-collard.fr • www.groupe-collard.fr

(N° immatriculation IM010100004)

Et aussi....



NIGLOLAND PARC ET HÔTEL

10200 DOLANCOURT

Tél : 03 25 27 94 52

commercial@nigloland.fr • www.nigloland.com

(N° Immatriculation IM010110001)



Le Centre de congrès de l'Aube a ouvert ses portes !

C'est au cœur du centre-ville historique de Troyes que le Centre de congrès, nouveau lieu au top de la modernité et des normes basse consommation vous accueille avec son auditorium de haute technicité jusqu'à 800 places, ses 1000 m² d'espaces modulables et ses 10 salles de réunion automatisées et à la lumière du jour.

Des espaces flexibles : Auditorium modulable jusqu'à 800 places, 1000 m² d'espaces polyvalents pour exposition et restauration, 10 salles d'ateliers automatisées à la lumière du jour avec écran et vidéoprojecteur intégré, loges et bureau organisateur, équipements spécifiques pour personnes à mobilité réduite, architecture écoresponsable.

Un équipement à la pointe du multimédia : Réseau numérique dense et de dernière génération, vidéo-diffusion HD, captation, diffusion et streaming direct, signalétique dynamique, traduction simultanée, stockage, archivage et vidéo à la demande.

Une logistique facilitée : Cuisine équipée pour une offre de restauration sur place jusqu'à 1000 couverts, 2500 places de parking et aménagements pour les cars, offre hôtelière de 1400 chambres à proximité, situation au cœur du centre historique de Troyes et des activités, accès par le train ou l'avion, destination certifiée ISO 20121 pour la gestion responsable de ses événements.

Une coupe de champagne offerte à tous les congressistes ! 10 caves de champagne partenaires proposent une dégustation gratuite sur la base d'une coupe par participant.



Découvrir
la vidéo 3D



(Meetings en terre inattendue)



Technologique

UN CENTRE DE CONGRÈS À LA POINTE DU MULTIMÉDIA
AU CŒUR DU CENTRE-VILLE DE TROYES



Sensationnelle

GRANDS LACS, NATURE ET ACTIVITÉS INSOUTES



Authentique

CAPITALE MONDIALE DU VITRAIL ET DE LA CULTURE



Prestigieuse

CHAMPAGNE ET GASTRONOMIE

À 1h30 de Paris et à 3h30 de Lyon, Strasbourg, Genève et Bruxelles

CONGRÈS – CONVENTION – SÉMINAIRE – INCENTIVE – EVENT



AUBE

#soyezsurpris

MCCI ANGOULÈS 2014

RESTEZ EN CONTACT AVEC LE RESEAU



Pour répondre à toutes vos demandes de séjours et excursions en France, nos conseillers Destination Groupes, présents dans 46 Agences de Réservation Touristiques implantées au cœur des destinations, vous proposent une large gamme d'hébergements, visites, spectacles, et autres expériences des plus classiques aux plus insolites. Ambassadeurs de leurs territoires, à la fois passionnés et professionnels reconnus depuis plus de 30 ans, ils sauront vous proposer des solutions sur-mesure pour tous vos projets. À travers des valeurs et engagements partagés tels que la proximité et l'expertise, nos équipes deviendront de véritables accélérateurs de réussite pour vos voyages en groupes. N'hésitez pas à les contacter !

AQUITAINE

24 DORDOGNE

Tél : 05 53 35 50 24
www.perigord-reservation.com
vacances@tourismeperigord.com

AUVERGNE

43 HAUTE-LOIRE

Tél : 04 71 07 41 65
www.auvergnevacances.com
contact@auvergnevacances.com

BASSE NORMANDIE

61 ORNE

Tél : 02 33 15 00 06
www.escaporne.fr
groupes@cg61.fr

BOURGOGNE

89 YONNE

Tél : 03 86 72 92 10
www.tourisme.yonne.com
groupes@tourisme-yonne.com

BRETAGNE

22 COTES D'ARMOR

Tél : 02 96 58 06 58
www.cotesdarmor.com
resa@cad22.com

35 HAUTE BRETAGNE - ILLE-ET-VILAINE

Tél : 02 99 78 50 30
www.bretagne35.com
t.guerin@bretagne35.com

CENTRE - VAL DE LOIRE

18 BERRY - CHER

Tél : 02 48 48 00 18
www.berryprovince.com
nathalie.roger@ad2t.fr

28 EURE-ET-LOIR

Tél : 02 37 84 01 01
www.tourisme28.com
reservation@tourisme28.com

36 BERRY - INDRE

Tél : 02 54 07 36 36
www.berryprovince.com
a.commune@berry.fr

37 INDRE-ET-LOIRE

Tél : 02 47 27 56 10
www.valde Loire-tourisme.fr
v.clouet@valde Loire-tourisme.fr

45 LOIRET

Tél : 02 38 62 04 88
www.reservation-loiret.com
contact@reservation-loiret.com

CHAMPAGNE-ARDENNE

10 AUBE

Tél : 03 25 42 50 00
www.aube-champagne.com
estelle.mazard@aube-champagne.com

52 HAUTE-MARNE

Tél : 03 25 30 31 90
www.tourisme-hautemarne.com
groupes@tourisme-hautemarne.com

FRANCHE-COMTE

25 DOUBS

Tél : 03 81 21 29 77
www.doubs.travel/groupes
reservation@doubs.com

39 JURA

Tél : 03 84 87 08 88
www.jura-reservation.com
sejour@juratourism.com

70 HAUTE-SAONE

Tél : 03 84 97 78 55
www.destination70.com
groupes@destination70.com

HAUTE NORMANDIE

27 EURE

Tél : 02 32 62 84 49
www.eure-tourisme.fr
groupes@eure-tourisme.fr

76 SEINE-MARITIME

Tél : 02 35 12 10 15
www.seine-maritime-tourisme.com
reservation@cdt76.fr

ILE-DE-FRANCE

77 SEINE-ET-MARNE

Tél : 01 60 39 60 45
www.tourisme77.fr
puentel@tourisme77.fr

92 HAUTS-DE-SEINE

Tél : 01 46 93 03 01
www.tourisme92.com
reservation@tourisme92.com

93 SEINE-SAINT-DENIS

Tél : 01 49 15 98 98
www.tourisme93.com
groupes@tourisme93.com

94 VAL DE MARNE

Tél : 01 55 09 30 73
www.tourisme-valdemarne2.com
resa@tourisme-valdemarne.com

95 VAL D'OISE

Tél : 01 30 73 39 18
www.valdoise-tourisme.com
al.savin@valdoise-tourisme.com

LANGUEDOC-ROUSSILLON

30 GARD

Tél : 04 66 36 98 13
www.tourismegard.com
reservation@tourismegard.com

48 LOZERE

Tél : 04 66 65 71 91
www.lozere-resa.com
s.layrol@lozere-resa.com

LIMOUSIN

19 CORREZE

Tél : 05 55 29 58 67
www.tourismecorreze.com
pbreuil@cg19.fr

87 HAUTE-VIENNE

Tél : 05 55 79 72 45
www.tourisme-hautevienne.com
reservationtourisme@cdt87.com

LORRAINE

57 MOSELLE

Tél : 03 87 37 57 67 / 58 81
www.moselle-tourisme.com
groupes@moselle-tourisme.com

MIDI PYRENEES

09 ARIEGE

Tél : 05 61 02 30 72
www.ariégepyrenees.com
groupes@ariégepyrenees.com

65 HAUTE PYRENEES

Tél : 05 62 56 70 01
www.tourisme-hautes-pyrenees.com
laboutique.groupe@cg65.fr

81 TARN

Tél : 05 61 02 30 72
www.tourisme-tarn.com
groupes@tourisme-tarn.com

82 TARN-ET-GARONNE

Tél : 05 63 21 79 46
www.tourisme-taretagaronne.com
armelle.giudicelli@tourisme82.com

NORD PAS-DE-CALAIS

59 NORD

Tél : 03 20 57 52 79
www.tourisme-nord.fr
val-martin@cdt-nord.fr /
cshellaert@cdt-nord.fr

62 PAS-DE-CALAIS

Tél : 03 21 10 34 40
www.pas-de-calais-tourisme.com
groupes@pas-de-calais.com

PAYS DE LA LOIRE

44 LOIRE-ATLANTIQUE

Tél : 02 51 72 96 65
www.ohlaloireatlantique.com
jerome.bosger@loireatlantique-
developpement.fr

53 MAYENNE

Tél : 02 43 53 52 43
www.mayenne-tourisme.com
reservation@mayenne-tourisme.com

72 SARTHE

Tél : 02 72 88 18 75
www.tourisme-en-sarthe.com
reservation@sarthe-
developpement.com

PICARDIE

02 AISNE

Tél : 03 23 27 76 80
www.evasion-aisne.com
reservation@aisne-tourisme.com

60 OISE

Tél : 03 64 60 60 01
www.oisetourisme.com
reservation@oisetourisme.com

80 SOMME

Tél : 03 22 71 22 74
www.somme-tourisme.com
groupes@somme-tourisme.com

POITOU CHARENTES

16 CHARENTE

Tél : 05 45 69 40 49
www.lacharente.com
g.lalande@lacharente.com

79 DEUX-SEVRES

Tél : 05 49 77 87 79
www.tourisme-deux-sevres.com
smatrat@adt79.fr

PROVENCE ALPES

COTE D'AZUR

05 HAUTES-ALPES

Tél : 04 92 53 22 03
www.hautes-alpes-seminaires.fr
isabelle.nicolas@hautes-alpes.net

RHONE-ALPES

42 LOIRE

Tél : 04 77 59 96 70
www.reservation.loiretourisme.com
agencereservation@loiretourisme.com

73/74 SAVOIE

MONT BLANC

Tél : 04 79 33 80 00
www.savoie-mont-blanc.com
maryline.roederer@
smbreservation.com

ILE DE LA REUNION

974 ILE DE LA REUNION

Tél : 02 62 90 78 89
www.reunion.fr
conception@reunion.fr

RÉSEAU NATIONAL DES DESTINATIONS DÉPARTEMENTALES

74/76 rue de Bercy - 75012 Paris - E-mail : groupes@Rn2d.net

www.destination-groupes.net

Le numéro d'immatriculation, le nom de l'assureur et du garant de chaque Agence de Réservation Touristique sont mentionnés dans les brochures départementales.



Conditions générales de vente

Conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter in extenso les conditions générales suivantes issues des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du Tourisme.

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraignantes figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Les conditions générales de vente s'applique à l'ensemble des agences réceptives partenaires de l'Aube en Champagne Tourisme.

Extrait du Code du Tourisme.

Article R.211-3 :

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 :

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 :

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 :

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 :

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et nu-

méros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 :

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 :

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué ou ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 :

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable avant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 :

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

*Au plaisir de vous accueillir
dans l'Aube en Champagne...*

AUBE
#soyezsurpris

Une équipe à votre écoute :

Estelle MAZARD

Chargée de promotion Tourisme de Loisirs

Tél : +33(0)3 25 42 50 83

estelle.mazard@aube-champagne.com

Laetitia ROGGERO

Responsable du Pôle Promotion- Commercialisation

Tel : +33(0)3 25 42 50 12

laetitia.roggero@aube-champagne.com

Plus d'informations sur

groupes.escapades-en-champagne.com.

